

ECHO  
de

Service Présence Aide à Domicile

Aider, c'est notre métier.  
Le handicap, notre priorité.

## L'automne

L'automne arrive doucement, tel un souffle léger,  
Les feuilles dansent au vent, parées de mille reflets.  
Les arbres se parent d'or, de rouille et de carmin,  
Transformant le paysage en un tableau divin.  
Les chemins s'emplissent de tapis mordorés,  
Où l'on marche en rêvant, le cœur apaisé.  
Les jours raccourcissent, la lumière se tamise,  
Offrant aux âmes poètes une douce brise.  
Dans l'air flotte l'odeur des pommes et des châtaignes,  
Tandis que l'ombre s'étire et doucement s'éteigne.  
L'automne, saison de transition et de beauté,  
Invite à la réflexion, à la douce sérénité.

MURIEL ALLOUA,  
GÉRANTE

## SPAD

88 B, Rue République  
73200 Albertville  
04.79.37.49.55  
contact@services-spad.com  
www.services-spad.com





# SPAD DÉMÉNAGE!

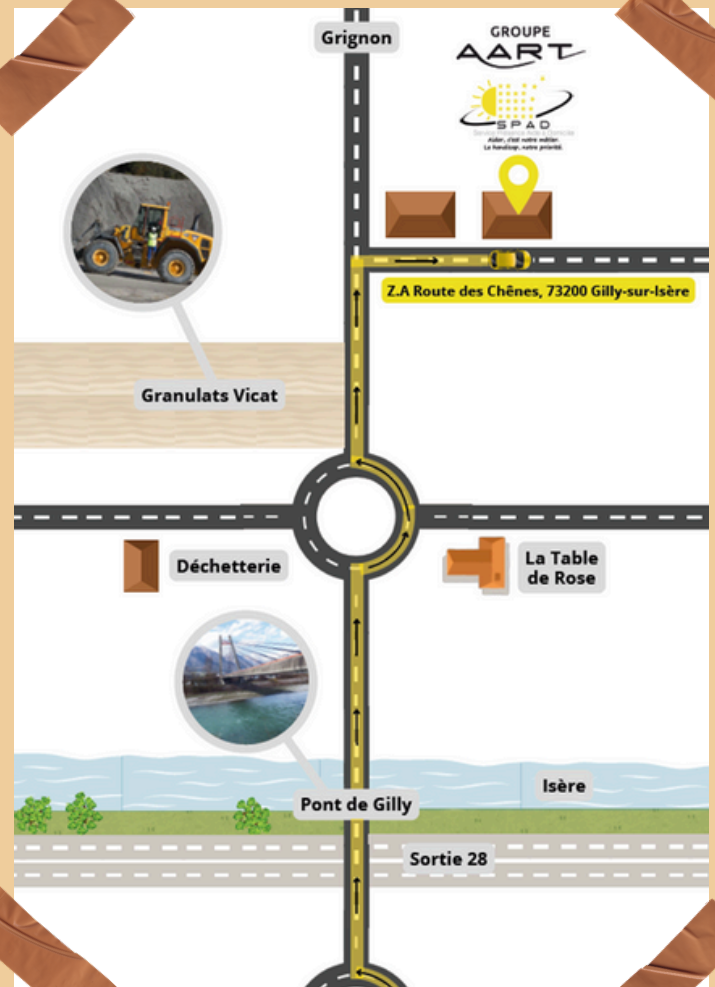


Nous quittons nos locaux du 88 bis rue de la République pour rejoindre le groupe coopératif AART, auquel nous appartenons depuis sa création, situé dans la zone artisanale de Gilly-sur-Isère. Le déménagement aura lieu les 18 et 19 décembre 2025, pour une installation effective dès la fin du mois de décembre.

Nos nouveaux bureaux seront situés au rez-de-chaussée, entièrement accessibles à tous.

Une nouvelle aventure commence, au cœur d'une équipe qui partage les valeurs d'implication sociale et d'engagement solidaire.

**Groupe AART**  
**Z.A, Rte des Chênes**  
**73200 Gilly-sur-Isère**





# NOS ACTUALITÉS

## Un début d'année 2026 tourné vers vous

Cette nouvelle année sera placée sous le signe de l'écoute, de la proximité et de l'innovation. De nouveaux projets verront le jour pour :

- faciliter votre maintien à domicile,
- rompre l'isolement de certains d'entre vous,
- et renforcer la qualité du lien humain au quotidien



## Une organisation repensée par pôles

Notre équipe d'aides à domicile est désormais structurée en trois pôles pour mieux répondre à vos besoins :

- Pôle Entretien : pour les tâches ménagères et d'entretien courant.
- Pôle Aides à domicile : pour les actes essentiels simples, souvent réalisés avec le bénéficiaire.
- Pôle HANDEO : composé d'auxiliaires de vie formées pour intervenir à la place du bénéficiaire lorsque la technicité ou la dépendance le requiert.



À compétences égales, il n'est pas possible de refuser un remplacement. Ce principe découle du fonctionnement d'un service prestataire, différent de l'emploi direct.

En cas de refus de remplacement à moins de 4 jours, le salarié initialement prévu reste rémunéré, ce qui engendre des coûts supplémentaires pour le service. Nous comptons sur votre compréhension et votre coopération pour préserver l'équilibre de ce modèle solidaire.



## Comprendre la répartition mensuelle de votre plan d'aide

Votre plan d'aide est calculé sur un mois complet et non à la semaine.

Exemple : le Conseil Départemental vous octroie 36 heures par mois. **Il est à noter qu'il n'autorise pas le report des heures non consommées d'un mois sur l'autre.**

Administrativement, on divise ce volume par 4,33 (moyenne du nombre de semaines dans un mois).

$36 \div 4,33 = 8,31$  h/semaine. Nous arrondissons à 8 h 30 par semaine, mais certains mois comportent 5 lundis ou 5 vendredis : cela peut générer des dépassements d'heures.

Dans ce cas :

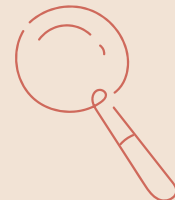
- soit vous acceptez de régler le dépassement à taux plein,
- soit nous aménageons votre planning en retirant des prestations, avec votre accord.

Il est donc important de ne pas raisonner sur une base de 4 semaines fixe, mais bien sur la moyenne mensuelle. Ce point est systématiquement abordé lors de la première visite à domicile ou lors de la réactualisation de votre plan d'aide.

Nous sommes dans la recherche constante de l'amélioration de notre qualité de service et nous comptons donc sur votre participation, pour tout dysfonctionnement constaté.



# COUP D'OEIL DANS LE RÉTROVISEUR



## Ça bouge au Carouge... 🍁 Sortie SPAD au lac de Saint-Pierre-d'Albigny 🍁



Jeudi 25 septembre, 20 aventuriers ont pris la route du lac malgré la météo capricieuse, le froid automnal et même une route barrée avant d'arriver au restaurant ! Après quelques détours, la chaleur et la convivialité nous attendaient au Restaurant Le Carouge, autour d'un délicieux filet de sandre.

☀️ Le soleil s'est ensuite invité, pour le plus grand bonheur des marcheurs et des joueurs de pétanque, tandis que les beloteurs réalisaient leurs plus beaux plis.

Une sortie « à la carte » où chacun a savouré la journée à son rythme, dans la bonne humeur et le partage.

## Nos sorties à venir ✨



....pour qu'ensemble nous retrouvions des moments de convivialité et d'échange autour d'un bon repas, d'un verre de vin ou au détour d'un chemin....

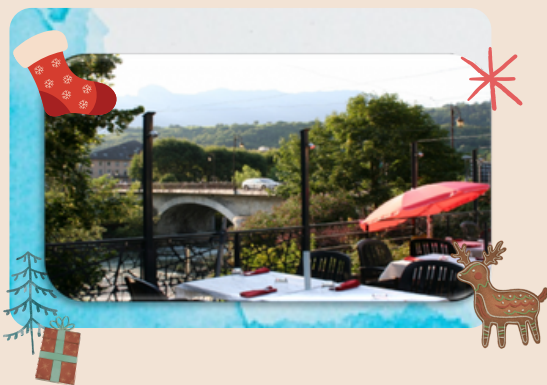


**Mardi 16 décembre : Déjeuner de Noël avec une animation au son de l'accordéon** au Restaurant « L'ART LIE » à Albertville, au tarif de 75€ par personne, ce qui comprend le transport en voiture, le repas et l'animation musicale.

### Menu



Kir pétillant ou jus de fruits  
Foie gras mi-cuit, chutney de fruits et gelée de sapin  
Volaille de la Dombes aux morilles et jus de viande  
Accompagnée de gratin dauphinois et de flan de carottes  
Assiette de fromage sec ou Faisselle  
Moelleux à la châtaigne, glace et confiture de lait  
Café ou tisane/thé  
Vin rouge ou vin blanc



## **Lundi 22 décembre : Sortie «Village des Flottins–Féeries de Noël »**

à Evian les Bains, pour découvrir en visite libre cette ville toute parée de sculptures de bois flotté, animée par des comédiens, conteurs et de musiciens...au tarif de 70€/personne incluant le transport en minibus 9 places aller et retour.

### VISITE LIBRE



Si vous souhaitez vous joindre à nous pour ces moments de convivialité, prendre contact avec Pauline au 04.79.37.49.55, les inscriptions et les règlements devront nous parvenir avant le 8 décembre.



## Carte **M**obilité **I**nclusion stationnement, priorité et invalidité

### DE QUOI S'AGIT-IL ?



**La Carte mobilité inclusion (CMI) facilite la vie quotidienne des personnes en situation de handicap. Elle comporte la mention invalidité, priorité ou stationnement. Elle est accordée sous conditions par la Commission des droits et de l'autonomie.**

### SES AVANTAGES

La CMI peut comporter des mentions différentes en fonction de votre situation de handicap et de vos besoins :

- CMI invalidité. Elle donne droit à une priorité d'accès (transports en commun, salle d'attente...), des avantages fiscaux, des réductions de tarifs et des avantages commerciaux auprès de nombreux organismes. Elle peut comporter une mention supplémentaire : besoin d'accompagnement ou cécité.
- CMI priorité. Elle donne droit à une priorité d'accès (transports en commun, salle d'attente, manifestations accueillant du public...).
- CMI stationnement. Elle donne le droit, au titulaire de la carte ou à la personne qui l'accompagne, d'utiliser gratuitement les places de stationnement public et les places réservées aux personnes en situation de handicap.

Pour en savoir plus sur la CMI, [consultez service-public.fr](http://service-public.fr)

## OÙ DÉPOSER VOTRE DEMANDE ?

- **Si vous êtes bénéficiaire de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et reconnu GIR 1 ou 2**, votre demande de CMI sera étudiée lors du renouvellement de vos droits à l'APA.

Vous pouvez également la demander par lettre simple auprès du Département de la Savoie :

### **Pôle social**

Délégation départementale personnes âgées et/ou handicapées

Carré curial - place François Mitterrand

CS 71806

73 018 CHAMBERY CEDEX

- **Si vous êtes dans une autre situation**, vous pouvez déposer votre demande auprès de la MDPH.

## QUI FABRIQUE LA CARTE MOBILITÉ INCLUSION ?

La MDPH transmet à l'imprimerie nationale la décision d'accord de CMI.



L'Imprimerie Nationale vous demande, par courrier, une photo que vous leur transmettez.

Sur ce courrier se trouve vos identifiants de connexion au site internet de l'Imprimerie Nationale. Conservez-les précieusement !

L'Imprimerie Nationale vous envoie par courrier la ou les cartes.

Vous pouvez suivre les étapes de fabrication de votre carte ou demander un duplicata en cas de perte ou de vol :

- Sur le site internet de l'Imprimerie Nationale : [carte-mobilite-inclusion.fr](http://carte-mobilite-inclusion.fr)
- Auprès du serveur vocal de l'Imprimerie Nationale : 0809 360 280

Pour demander un duplicata ou un deuxième exemplaire de votre carte, connectez-vous sur le site de l'imprimerie nationale.